

Publication légale

Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)

37e Journée de Paris

Le Forum annuel des huissiers de justice se tiendra le 10 décembre prochain à la Cité de l'architecture et du patrimoine avec tous les élus de la profession.



COMMISSAIRES
DE JUSTICE
CHAMBRE NATIONALE

HUISSIER DE JUSTICE

VISION D'AVENIR
EN PERSPECTIVE

10.12.2021

37

FORUM HU

